

PRESTATIONS D'APPUI SPECIFIQUES – HANDICAP PSYCHIQUE

PAS	OBJECTIFS / MODULES	DUREE
PRE-DIAGNOSTIC	<p>➤ Déterminer le handicap prégnant de la personne pour l'orienter vers la prestation adéquate, notamment dans les situations de multi-handicaps et en faisant le lien, le cas échéant, avec les autres prestataires spécialisés, afin de garantir la fluidité du parcours</p>	<p>3 H (restitution incluse)</p>
BILAN COMPLEMENTAIRE SUR LA SITUATION DE LA PERSONNE (HORS PROJET PROFESSIONNEL)	<p>➤ Apporter un premier éclairage (clés de compréhension, modes de compensation personnels, ...) sur la personne bénéficiaire et sa situation, permettant au référent de parcours d'ajuster son accompagnement.</p>	<p>10 H sur <u>2 mois</u> (restitution incluse)</p>
APPUJ EXPERT SUR LE PROJET PROFESSIONNEL	<p>➤ Apporter un éclairage expert sur l'interaction des conséquences du handicap et le projet professionnel envisagé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Module « Diagnostic approfondi » : Évaluer la situation globale de la personne en s'appuyant sur des données disponibles (cliniques, psychologiques, sociologiques ou cognitives) - Module « Identification et développement des modes de compensation » : Identifier avec la personne les modalités de compensation : <ul style="list-style-type: none"> • Qu'elle met déjà en œuvre • Qu'il serait utile de mettre en œuvre • De l'aider à leur appropriation dans une visée d'autonomie. - Module « Appui à l'élaboration / validation du projet professionnel » : Analyser les potentialités de la personne bénéficiaire à partir de son expérience de vie et/ou d'évaluer la faisabilité de son projet. 	<p>10 H : Accompagnement vers l'emploi</p> <p>60 H : Accompagnement en emploi Sur 9 mois (Restitution incluse)</p> <p>PRESTATION RENOUEVELABLE</p>
APPUJ EXPERT A LA REALISATION DU PROJET	<p>➤ Apporter un éclairage expert permettant de définir les conditions à réunir pour mettre en œuvre un projet professionnel (en emploi ou en formation).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Module « Appui à l'accompagnement vers l'emploi ou vers un parcours de formation » : Positionner la personne dans une dynamique d'autonomisation au regard du projet envisagé. - Module « Appui à l'intégration dans l'emploi ou dans un parcours de formation » : Soutenir la personne en facilitant son intégration en emploi ou en formation. - Module : « Veille » : S'assurer que les actions mises en place permettent une bonne intégration de la personne dans l'emploi / en formation ou, le cas échéant, d'alerter le référent de parcours sur la nécessité de mobiliser une autre prestation. Elle est mobilisable en cas de situations complexes donnant lieu à minima à une visite sur site réalisée en commun entre le référent de parcours et le prestataire. 	<p>55 H dont 10 H de veille si besoin sur <u>12 mois maximum</u> (Restitution incluse)</p> <p>PRESTATION RENOUEVELABLE</p>
APPUJ EXPERT POUR PREVENIR ET/OU RESOUDRE LES SITUATIONS DE RUPTURE	<p>➤ Apporter un éclairage expert permettant de désamorcer rapidement un conflit, ou de résoudre un problème en lien avec la situation de handicap (dans l'emploi / en formation).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Module « Appui à l'employeur ou à l'organisme de formation » : Permettre à de mieux appréhender la situation liée au handicap de la personne. - Module « Appui à l'accompagnement de la personne » : Soutenir la personne dans le processus de maintien dans l'entreprise (poste identique ou autre poste) ou en formation. - Module « Veille » : S'assurer que les actions mises en place permettent le maintien de la personne dans l'emploi / en formation ou, le cas échéant, d'alerter le référent de parcours sur la nécessité de mobiliser une autre prestation. Elle est mobilisable en cas de situations complexes donnant lieu à minima à une visite sur site réalisée en commun entre le référent de parcours et le prestataire. 	<p>45 H dont 10 H de veille sur <u>18 mois</u> (Restitution incluse)</p> <p>PRESTATION RENOUEVELABLE</p>